



**DIRECTION VOIRIES  
RESEAUX ET DOMAINE  
PUBLIC  
Service Circulation  
Stationnement  
PP/CD/CR/SALF**

**N°126 C.S /2021**

**STATIONNEMENT – CIRCULATION**

**1<sup>er</sup> Tournoi de Boules  
Carrées**

**Hameau de Plascassier**

**Dimanche 4 juillet 2021  
De 10h00 à 18h00**

## **ARRETE DU MAIRE**

**Nous, Maire de la Ville de Grasse,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L-2212-1 à L-2212-5, L.2213-1 à 2213-6,

**VU** Le Code Général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le Code de la Route, les articles R 411-8, L.411-1 et R 411-25 pouvoirs de Police du Maire et les articles R 417-9, R 417-10 et R 417-12 dispositions générales en matière de stationnement,

**VU** la demande de Madame CHABAUD, Conseillère Municipale au Hameau de Plascassier, en date du 21 juin 2021,

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse

## **CONSIDERANT**

Que pour permettre le déroulement, en toute sécurité, du 1<sup>er</sup> Tournoi de Boules Carrées, organisé par l'Association « Les Chaussettes Jaunes » dans le hameau de Plascassier, il y a lieu de prendre des mesures pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules, sur :

**- Le Hameau de Plascassier**

**- Le dimanche 4 juillet 2021**

## **ARRETONS**

### **ARTICLE PREMIER : CIRCULATION**

La circulation sera interdite sur :

- Le chemin du Servan (RD 404),
- La place du Foulon,
- La rue du Four,
- La rue du Moulin,
- Le chemin des Lavandières, partie haute,
- Le chemin de la Bellonière, partie haute,
- Le chemin des Vignes, partie haute.

**- Dimanche 4 juillet 2021 de 9h30 à 18h00.**

*Seul l'accès aux véhicules des services de secours et de sécurité sera maintenu.*

  
Hôtel de ville  
BP 12069  
06131 GRASSE CEDEX  
Tél. 04 97 05 50 00  
Fax 04 97 05 50 01  
[www.grasse.fr](http://www.grasse.fr)

**ARTICLE II : STATIONNEMENT**

Le stationnement sera interdit sur :

- Le chemin du Servan, entre l'Auberge de Provence et la place du Foulon.

**Le dimanche 4 juillet 2021, de 8h00 à 18h00.**

**La Police Municipale réservera :**

- 3 places face à l'école MACARRY (à côté de la zone dédiée à l'installation du Food Truck).

**Le dimanche 4 juillet 2021, de 8h00 à 18h00.**

**ARTICLE III :**

Les véhicules en infraction ou gênant le bon déroulement de la manifestation seront enlevés et déposés en fourrière, en application des dispositions de l'article R417-10 du Code de la Route.

**ARTICLE IV : INFORMATION**

**Une information sera effectuée par l'Association « Les Chaussettes Jaunes » auprès de tous les riverains et les commerçants du Hameau de Plascassier, pour les aviser des désagréments occasionnés par cette manifestation.**

**ARTICLE V :**

Des panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale et la Direction de la Proximité et du Cadre de Vie pour aviser les usagers.

**ARTICLE VI :**

Cet arrêté ne dispense pas l'Association « Les Chaussettes Jaunes » organisatrice du 1<sup>er</sup> Tournoi de Boules Carrées à Plascassier, d'obtenir les autorisations réglementaires afférentes à ce type de manifestation.

**ARTICLE VII : RECOURS**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARTICLE VIII :**


Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,  
Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,  
Monsieur le Chef de la Police municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le,

28 JUIN 2021

Par délégation du Maire,  
Pascal PELLEGRINO

  
Adjoint au Maire en charge  
de la gestion du domaine public,  
de la voirie, de la circulation et du stationnement